



Fédération Calédonienne de Football

25 lotissement KSI - 98889 Païta
BP 560 - 98845 Nouméa
Télé : +687 27.23.83 •
Email : contact@fcf-org.nc • Site : <http://www.fedcalfoot.com>
RIDET : 0 139 519.001

Réf : 369-26/FCF/SL

APPEL À CANDIDATURES

COMMISSION ÉLECTORALE DE RECOURS DE LA FCF

La Fédération Calédonienne de Football (FCF) lance un appel à candidatures afin de pourvoir aux postes des Membres de sa Commission Électorale de Recours.

- *Fonctions de la Commission Électorale de Recours :*

La Commission Électorale de Recours statue exclusivement sur les recours concernant les candidatures non retenues par la Commission Électorale aux élections de la FCF et de ses Membres.

- *Composition de la Commission Électorale de Recours :*

La Commission Électorale de Recours est formée de trois (3) membres et de trois (3) suppléants, en respectant une représentation équilibrée entre les trois Provinces, élus par l'Assemblée Fédérale en même temps que les membres de la Commission Électorale.

Un de ses membres doit avoir une formation juridique ou à défaut des connaissances juridiques.

Elle comprend un Président, deux membres ordinaires, et trois suppléants.

- *Élection des Membres de la Commission Électorale de Recours :*

La Commission Électorale de Recours est élue, en conformité avec les dispositions du Code Électoral et des Statuts de la FCF, par l'Assemblée Fédérale, pour un mandat de quatre ans. Ses membres exercent leur fonction à titre bénévole.

Chaque membre peut être proposé par le Conseil Fédéral, par un Comité Provincial. Une candidature peut aussi être spontanée.



CANAL+

FIFA



PACIFIC+





Fédération Calédonienne de Football

25 lotissement KSI • 98889 Païta
BP 560 • 98845 Nouméa
Tél : +687 27.23.83 •
Email : contact@fcf-org.nc • Site : <http://www.fedcalfoot.com>
RIDET : 0 139 519.001

Toute candidature doit remplir les critères d'éligibilité énoncés ci-après :

- Les membres de la Commission Électorale de Recours ne peuvent pas faire deux mandats consécutifs ;
- Les membres de la Commission Électorale de Recours ne doivent pas avoir été jugés coupables de façon définitive de tout crime ou délit. Toute personne ayant été jugée coupable de violation du Code d'Éthique de la FIFA et/ou de l'OFC et/ou de la FCF et ayant été suspendue, ne peut être éligible ;
- Les membres de la Commission Électorale de Recours doivent résider de manière permanente sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie ;
- Toute personne exerçant une fonction politique et/ou une fonction confessionnelle ou religieuse au niveau national ou provincial, ne peut être candidat à un poste de la Commission Électorale de Recours ;
- Les membres de la Commission Électorale de Recours ne doivent en aucun cas être membres du Conseil Fédéral ou d'un organe juridictionnel de la FCF.

- *Dépôt des candidatures :*

2

Les candidat(e)s doivent adresser leur candidature au Secrétariat Général de la FCF par mail ou courrier papier **au plus tard le vendredi 13 février 2026** et préciser leur expérience dans le domaine du football en général, et le domaine de la Commission Électorale de Recours en particulier.

Païta, le 27/01/2026


Monsieur Steeve LAIGE
Président

